

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général

Bureau des Ressources
Humaines et des Moyens

Centre de Services Partagés
interministériel (CSPI)

cspi-accueil-
@guyane.pref.gouv.fr

Le préfet de la région Guyane

à

Destinataire

OBJET : Dématérialisation des factures

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, l'**ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014** impose aux fournisseurs du secteur public la dématérialisation de leurs factures selon l'échéancier suivant :

- à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les grandes entreprises ;
- à partir du 1^{er} janvier 2018 pour entreprises de taille intermédiaire ;
- à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- et à partir du 1^{er} janvier 2020 pour les micro-entreprises.

Pour cela, l'État met à disposition une solution mutualisée sous la forme d'un portail internet (**Chorus Pro**) permettant le dépôt, la transmission et le suivi des factures sous forme électronique.

Ainsi, et même si vous n'êtes pas encore soumis à l'obligation, vous pouvez dès à présent utiliser ce portail afin de nous envoyer vos factures au format dématérialisé.



www.chorus-pro.gouv.fr

Ce portail vous permet d'intégrer automatiquement les données nécessaires à la mise en paiement de vos factures. Vous économiserez ainsi les coûts d'édition et d'envoi postal de vos factures et pourrez suivre par internet l'état d'avancement de leur traitement par les services de l'État.

Pour déposer votre facture sur le portail, vous devrez fournir toutes les mentions légales (listées par l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI) y compris votre relevé d'identité bancaire (RIB) ainsi que les informations **obligatoires** pour le traitement de votre facture par la plateforme financière :

- Le SIRET unique de l'Etat : **11000201100044**
- **La référence de l'engagement juridique** figurant sur le bon de commande qui vous est envoyé (voir exemple plus bas).
- Le **code du service exécutant** (code SE) : **PRFPLTF973 ou PN5PLTF973**


Pour vous aider dans cette démarche de dématérialisation et permettre un paiement rapide de vos factures, l'AIFE a mis en place des tutoriels pour vous accompagner :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/la-chaine-youtube-de-laife-fait-peau-neuve/>
<https://www.youtube.com/channel/UCZu7eGQjA6mHF15W7foJzkQ>

Les factures « papier » transmises au CSPI seront systématiquement retournées au fournisseur à compter du 01/09/19.

Comment retrouver le code du Service Exécutant (SE) et le n° d'Engagement Juridique (EJ) sur un bon de commande :

Code service exécutant



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Références obligatoires à reporter dans toutes correspondances.
NUMERO DU BON DE COMMANDE :

Référence marché :
 Référence interne :
 DATE : 19.12.2016

Numéro d'engagement juridique

Adresse du portail Chorus Pro

ADRESSE DE FACTURATION <small>(Code service exécutant :)</small> <small>Pour un envoi électronique : https://www.chorus-pro.gouv.fr/</small> <small>Destinataire Etat : Siret 11000201100044</small> <small>Pour un envoi par courrier :</small>	DESTINATAIRE n° 1000816734
SERVICE A CONTACTER <small>"Pour toute information sur la commande."</small>	COMMENTAIRE

ADRESSE DE LIVRAISON

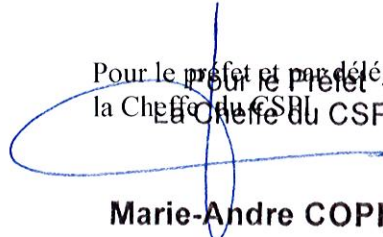
Poste	Désignation	Réf. fournisseur	Qté	Unité	Date de livraison	PU HT	Taux de TVA	Prix HT
1								

Signature de la personne autorisée	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3">TOTAL HT (EUR)</th> </tr> <tr> <td style="width: 33%;">Montant hors TVA</td> <td style="width: 33%;">Taux de TVA</td> <td style="width: 33%;">Montant TVA</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">20%</td> <td></td> </tr> <tr> <th colspan="3">TOTAL TVA (EUR)</th> </tr> <tr> <th colspan="3">TOTAL TTC (EUR)</th> </tr> </table>	TOTAL HT (EUR)			Montant hors TVA	Taux de TVA	Montant TVA		20%		TOTAL TVA (EUR)			TOTAL TTC (EUR)		
TOTAL HT (EUR)																
Montant hors TVA	Taux de TVA	Montant TVA														
	20%															
TOTAL TVA (EUR)																
TOTAL TTC (EUR)																

Pour la transmission de vos factures ayez le réflexe dématérialisation. Utilisez le portail facture de l'Etat : <https://www.chorus-pro.gouv.fr/>

PAGE : 1 / 1

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
 la Chef de CSPI

Marie-Andre COPPRY